

Paramédical

## La pharmacie rejoint le pôle médical

Après avoir acquis la compétence en 2013, la Communauté de communes de la vallée du Rognon (CCVR) vient d'implanter son premier projet en matière d'infrastructure médicale : le bâtiment de la nouvelle pharmacie à Doulaincourt.



Nicolas Lacroix (à g.) et Laurent Hasselberger (à d.) sur le terrain.

C'est le 24 février que le panneau réglementaire portant le numéro et la date d'obtention du permis de construire a été apposé sur le terrain de 1 180 m<sup>2</sup> acquis par la codecom contre celui occupé par le pôle médical construit en 2012 à l'initiative de la commune de Doulaincourt-Saucourt. C'est Nicolas Lacroix, le président de la CCVR, qui a donné le top départ du projet en présence de Patrick Blan-

chon, gérant de la société de maîtrise d'œuvre H2M de Brethenay, des représentants des entreprises de terrassement et du gros œuvre et de Laurent Hasselberger, vice-président de la communauté de communes chargé du suivi des travaux.

Le premier coup de pelleuse a été donné le 2 mars et la livraison est prévue avec la précision d'une prescription pour le 6 novembre prochain.

Tout aura été relativement rapide puisque la décision des travaux a été prise fin 2013, les subventions demandées au début de l'année 2014, l'aval de l'Agence régionale de santé obtenu durant cette même année et l'attribution des marchés effective fin 2014.

### Entreprises locales

Nicolas Lacroix se dit satisfait du choix des entreprises.

« Les 12 lots ont tous été attribués à des entreprises haut-marnaises dont 4 sont implantées dans le nouveau canton de Bologne. En cette période de difficultés économiques, nous avons eu un grand nombre de réponses à l'appel d'offres puisque nous avons ouvert pas moins de 74 enveloppes. Les propositions ont même été inférieures aux estimations, ce qui a permis de réduire la note globale d'environ 100 000 euros ».

Le coût des travaux s'élève finalement à 372 000 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises. Les subventions sont attendues à hauteur de 70 % mais le plan de financement du solde n'est pas encore décidé. On sait qu'il sera remboursé par le loyer acquitté par l'occupant sur une durée qui reste à déterminer.

JEAN FEBVRE  
CORRESPONDANT